



AVIS PUBLIC

Prenez avis que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité de Chelsea statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de sa session ordinaire qui se tiendra **mardi le 1^{er} octobre 2019, à 19 heures**, au *Centre communautaire de Farm Point*, situé au 331, chemin de la Rivière, Chelsea (Québec).

La présente a pour but de vous informer que le propriétaire de l'immeuble connu comme le

65, chemin de Montpellier

a déposé à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure aux fins de permettre une aire de stationnement à l'intérieur de la marge latérale de 2 mètres et également de permettre un abri d'auto à 1 mètre de la ligne latérale de propriété au lieu de 2 mètres, à 4 mètres de la ligne arrière de propriété au lieu de 4,5 mètres et que les murs extérieurs latéraux soient fermés à 66 % au lieu de 40 %, et ce, sur le lot 6 222 710 au cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC,
ce 11^e jour du mois de septembre 2019.**

M^e JOHN DAVID McFAUL
Directeur général
et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that, in accordance with Section 145.6 of the *Land Use Planning and Development Act*, Chelsea's Municipal Council will decide upon an application for a minor exemption, at its ordinary sitting that will be held **Tuesday October 1st, 2019, at 7 pm**, at the *Farm Point Glen Community Centre*, located at 331 River Road, Chelsea, Quebec.

This is to inform you that the owner of the property bearing the civic address known as

65 Montpellier Road

has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing a parking spot located inside the 2-metre side margin, as well as to allow a carport at 1 metre from the side property line instead of 2 metres, at 4 metres from the rear property line instead of 4.5 metres and that the exterior walls be closed off at 66 % instead of 40 %, and this, in favour of Lot 6 222 710 of the Quebec cadastre.

Municipal Council will hear anyone interested in this application.

**GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC,
on this 11th day of September 2019.**

M^e JOHN DAVID McFAUL
Director General
& Secretary-Treasurer

SIGNATURE